



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E91659

VALABLE JUSQU'AU 01/03/2027

ÉDITÉ LE 02/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1992

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/07/2024

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VITRE

Siret : 384 009 189 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5016128

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000 / 001 433437/44

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000 / 001 433437/44

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/02/2026

Raison sociale : JOSEPH FOUGERES

5 RUE DES ARTISANS
35500 VITRE

Téléphone : 02 99 75 05 63

Portable : 06 07 98 00 81

Fax :

Site Internet : <http://www.fougeres-joseph.com/>

E-mail : mail@fougeres-joseph.com

Responsabilité légale :
FRAIGNAC JACQUES-YVES PRÉSIDENT

Effectif moyen : 24 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	24/01/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	14/03/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m ² Mention RGE	24/01/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/03/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	14/03/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	14/03/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/03/2023
o Ventilation mécanique	02/03/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.